

Engagé.e !

#14

Nov. 2025

Comprendre
& agir

TAXER LES ULTRAS RICHES ?

PLUTÔT QUE FAIRE PAYER LES PAUVRES ON POURRAIT PEUT-ÊTRE RÉELLEMENT TAXER LES RICHES ?

MAS... POURQUOI FAIRE PAYER LES RICHES ALORS QUE LES PAUVRES SONT TOUJOURS PLUS NOMBREUX ?!



- 2 EDITO : Budget Lecornu
 - Complémentaire santé et prévoyance pour janvier 2026 !
- 5
 - Assistantes familiales : La mobilisation continue !
 - PMO : la FSU alerte la direction.
- 6
 - Ca gronde à la médiathèque...
 - Plan égalité professionnelle Femme - Homme : top départ !
- 7
 - La prévention spécialisée : la crise avant sa disparition ?
 - Service jeunesse
- 8
 - Alerté au PASEF !
- 10
 - Santé mentale : On en parle ?
- 11
 - Vous avez dit « Submersion migratoire ».
- 12
 - « Silence sur le quai » récit d'Alain Bujak.

BUDGET LECORNU :

UN PAS EN AVANT POUR DEUX PAS EN ARRIERE !

Engagé.e ! #14

Profitant de la torpeur de l'été, François Bayrou avait présenté son plan d'économies de 44 milliards d'euros rejeté massivement par les salarié.es mobilisé.es les 10 et 18 septembre et enfin le 02 octobre. Après un véritable « vaudeville » politique, orchestré par un Président de la République cramponné à ses choix politiques, c'est au tour du « nouveau » Premier ministre Lecornu d'annoncer la suspension de la réforme des retraites, jusqu'aux prochaines élections présidentielles. Pour la FSU Territoriale, cela ne peut qu'être un préalable à l'abandon définitif d'une réforme rejetée massivement par le monde du travail. Cependant, cette suspension semble avoir un coût exorbitant pour les salarié.es et les précaires. En effet, le projet de budget Lecornu reprend les mêmes accents austéritaires que le précédent et ce seront bien les actifs, les précaires, les retraité.es et les malades qui paieront encore l'addition, loin d'une justice sociale, fiscale et écologique exigée par les salarié.es. Les fonctionnaires et le service public, jugés trop coûteux, feront encore et toujours les frais du budget présenté cet automne pour 2026. Après le rejet de la taxe Zucman en juin, il n'est toujours pas question de mettre les plus riches à contribution malgré les 211 milliards d'euros d'aides reçues par les entreprises, et peu importe si déjà la pauvreté et les inégalités sociales explosent en France...

2026 : « ANNÉE BLANCHE » ?

Concrètement, une « année blanche » signifie que les prestations sociales (pensions de retraite, aides au logement, allocations familiales, allocations adultes handicapés, RSA, ...) ne seront pas revalorisées sur la base de l'inflation, comme c'est habituellement le cas, et resteront donc l'an prochain au niveau de 2025. Ce sont les familles les plus modestes qui perdront une partie conséquente de leur pouvoir d'achat, déjà estimé à 1,4 % de leur revenu disponible, alors que le nombre de personnes en situation de pauvreté en France augmente depuis 2023 pour s'approcher des 10 millions...



Il en est de même pour les retraité.es dont le niveau de vie baissera mécaniquement.

Pour les fonctionnaires, s'envole aussi l'idée d'une revalorisation du point d'indice, pourtant plus que nécessaire.

Aussi, le gel des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la Contribution Sociale généralisée (CSG) rendra imposables certains ménages ayant connu une hausse de leurs revenus assujettis à l'impôt sur le revenu ou soumis à une modification de leur tranche d'imposition.

Enfin, que dire de la reprise des idées d'extrême droite visant

à supprimer l'accès aux Allocations logement pour les étudiant.es étranger.es extra-communautaires non-boursiers (Plus de 9 étudiant.es étranger.es sur 10) alors que ces étudiant.es sont justement ceux et celles qui sont surreprésenté.es dans la grande précarité.

LES MALADES : UN FARDEAU !

D'octobre rose à octobre noir.

Le budget 2026 a aussi pour ambition de diminuer drastiquement la prise en charge des Affections Longue Durée (ALD) dont bénéficient aujourd'hui 14 millions de personnes (deux-tiers des dépenses de l'assurance maladie). Alors que le souhait gouvernemental consiste à « sortir du remboursement intégral les médicaments sans lien avec l'affection déclarée ou à faible effet médical, et également à sortir de ce statut les patients dont l'état de santé ne le justifie plus », il feint d'oublier l'existence des ordonnances « bゾnes » tout en faisant passer les bénéficiaires d'ALD pour des fraudeurs. En plein « octobre rose » faut-il rappeler au Gouvernement que les femmes touchées par le cancer du sein peuvent être encore sous hormonothérapie cinq ans après la fin des traitements actifs !

.../...

2

Par ailleurs, imaginer que les patient.es ne rejoindraient le dispositif ALD qu'en cas d'aggravation c'est oublier que pour être efficaces les soins préventifs doivent être exonérés du ticket modérateur.

Payer plus, se soigner moins...

Souvenez-vous, en 2024, le gouvernement avait déjà doublé le montant des participations forfaitaires et des franchises, d'abord les consultations médicales, radiologie et examens en laboratoires dont les participations étaient passées de 1 à 2 euros ; ensuite les médicaments et les actes médicaux et paramédicaux (infirmières, kinésithérapeutes, orthoptistes...), passés eux de 0,50 centime à 1 euro. Idem pour le transport sanitaire, avec des franchises passant de 2 à 4 euros. Ces deux catégories étaient plafonnées à 50 euros par an, et éventuellement cumulées sur un total possible de 100 euros par an. **Le projet de budget 2026 prévoit de doubler ces participations et ces franchises et l'étendre aux consultations dentaires pour atteindre 200 € annuels...**

Et afin de parachever leur œuvre du renoncement aux soins, le Gouvernement veut limiter les primo-arrêts maladie à 15 jours en ville et un mois à l'hôpital, oubliant la surcharge de travail que cela va occasionner pour les praticiens comme pour la Sécurité sociale...

Après le jour de carence, la baisse de 10% d'indemnités des CMO pour les fonctionnaires, c'est encore un coup porté à la santé des salarié.es ! Et que dire d'une taxation exceptionnelle de 1 milliard d'euros supplémentaire des complémentaires santé qui promettent de nouvelles augmentations de tarifs pour les assuré.es... ?

LA JUSTICE ECOLOGIQUE RESTE SUR LE QUAI

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la France devrait quasiment doubler ses investissements publics et privés en faveur du climat d'ici 2030, passant de 103 à 190 milliards d'euros annuels. Or, ces montants stagnent voire régressent, et la part publique reste insuffisante.

Le PLF 2026 illustre cette inertie : la mission « Écologie » ne progresse que faiblement, tandis que la rénovation énergétique des logements recule nettement.

Le programme « MaPrimeRénov » subit une nouvelle coupe de 500 millions d'euros et les aides à la rénovation des logements sociaux sont quasi supprimées.

Les aides à la mobilité propre chutent également, en partie transférées vers les certificats d'économie d'énergie, un mécanisme socialement régressif. Le fonds vert pour les collectivités locales, pilier de la transition territoriale, est réduit de 2,5 milliards en 2024 à 650 millions en 2026.

Côté recettes, la fiscalité reste « brune » : maintien des exonérations sur le diesel professionnel, absence de taxation accrue du transport aérien et faible progression du malus automobile.

Le gouvernement préfère taxer davantage les énergies renouvelables, illustrant un désengagement écologique profond.

L'ambition climatique cède ainsi, encore une fois, à la rigueur budgétaire et ce sont toujours les plus précaires qui subiront dramatiquement les effets du changement climatique.



POUR LA JUSTICE FISCALE, IL FAUDRA AUSSI ATTENDRE...

Si le Premier ministre a reconnu « des anomalies » sur la fiscalité des très grandes fortunes, dans son discours de politique générale il souhaite se contenter de reconduire une Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR), mise en œuvre en 2025 avec une taxe supplémentaire de 2% sur le patrimoine financier, censé lutter contre les transferts de revenu vers les holdings. Excluant les actifs professionnels, cette taxe ne rétablira pas la justice fiscale espérée au travers de la taxe Zucman et l'on sait déjà que 95% de la fortune des milliardaires sera exonérée de ce nouvel impôt...

Epargnant une nouvelle fois les plus fortunés, le budget Lecornu s'en prend fiscalement aux malades (fiscalisation des indemnités journalières pour les malades souffrant d'affections longue durée) et aux familles (suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité).

.../...

PENDANT CE TEMPS LE SERVICE PUBLIC RECULE ET C'EST TOUTE LA SOCIÉTÉ QUI SUBLIT

Le projet de budget Lecornu c'est une économie de 6 milliards d'euros répartis entre les Ministères et la suppression de plus de 4000 postes de fonctionnaires. C'est par exemple, 15% de moins pour l'aide au développement, -13% pour l'emploi, -4% pour la cohésion des territoires et l'Outre-mer comme la solidarité, mais + 13% pour la Défense et +8% pour le remboursement de la dette...

Alors qu'elles sont dans un état financier déjà très inquiétant, les collectivités vont être encore davantage mises à contribution par le Gouvernement Lecornu avec 4,6 milliards d'euros demandés pour 2026 (contre 2,2 milliards en 2025). Les collectivités territoriales, de plus en plus endettées se retrouvent déjà pour beaucoup en grande difficulté. Un tel « budget de redressement » se traduirait au mieux par la baisse des investissements, l'annulation de nombreux projets, et au pire par les licenciements de contractuel.les, la fermeture de services ou d'établissements.

Par ailleurs, le budget des universités, des hôpitaux, des collectivités locales, de la culture et de tous les services

publics à l'exception du ministère de la défense, serait gelé et baisserait (selon les prévisions de la Banque de France) de 1,4 % en euros constants.

RESTONS MOBILISE.ES !

La FSU a porté ses analyses sur l'insuffisance de la suspension de la réforme des retraites, sur la violence sociale du budget sous tendu par les mêmes orientations que le budget Bayrou, sur la nécessité de construire les mobilisations les plus larges dans la période du débat parlementaire et les menaces sur la démocratie qui s'accumulent dans ce contexte. Il est important de pouvoir s'exprimer ensemble pour que l'intersyndicale puisse continuer de jouer ce rôle de porte-voix du monde du travail et poser la possibilité de continuer à travailler dans l'unité quand c'est possible, autour de ce qui nous rassemble. Pour autant, il nous appartient de continuer à prendre nos responsabilités et toutes les initiatives nécessaires pour construire les mobilisations indispensables notamment sur les budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale dans la période du débat parlementaire, pour porter nos exigences de justice fiscale, sociale et environnementale. ■

LA STIGMATISATION DES FONCTIONNAIRES ÇA SUFFIT !



Jugés tantôt trop nombreux, tantôt trop bien traités, tantôt trop protégés, ces éléments de langage pour politiques en mal d'idées ne résistent pourtant pas à l'analyse.

NOUS SERIONS TROP NOMBREUX ? FAUX ! La part de l'emploi public est passée de 22 % en 1989 à 19,6 % en 2022. L'argument libéral à la mode d'une « sur-administration » ne tient pas non plus car le nombre d'emplois publics par habitant se situe dans la moyenne haute mondiale selon l'OCDE. **NOUS SERIONS TROP BIEN TRAITÉS ? FAUX !** Les multiples années de gel du point d'indice ont entraîné un décrochage marqué de notre pouvoir d'achat. Que dire aussi du financement de la protection sociale par l'employeur qui se fait désirer depuis de nombreuses années ?

NOUS SERIONS TROP PROTÉGÉS ? FAUX ! Le statut du fonctionnaire et son emploi « à vie » (et même si le licenciement de fonctionnaire ça existe !) recule au profit du recours aux contractuels, beaucoup plus précaires : ces derniers représentaient 23,3 % des effectifs de la fonction publique en 2023, contre 16,7 % en 2011.

LA FSU AU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT : ENGAGEE AU QUOTIDIEN

COMPLEMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

À compter du 1er janvier 2026, la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents du Conseil départemental de l'Hérault évolue. Les contrats actuels avec Harmonie Mutuelle (santé) et Collecteam (prévoyance) prendront fin le 31 décembre 2025. Après appel d'offres, Collecteam a été retenu pour gérer les deux volets.

La complémentaire santé reste facultative, avec trois niveaux de garanties au choix : les cotisations iront de 56 € à 107 € pour un adulte et de 40 € à 69 € par enfant (gratuit dès le troisième). La participation de la collectivité sera fixée à 15 € par mois pour l'agent, quelque soit son revenu ou le niveau de garantie choisi.

La prévoyance, elle, devient obligatoire pour tous les agents, assurant un maintien de salaire à 100 % en cas d'incapacité temporaire. Le taux de cotisation s'élèvera à 2,39 % du salaire, la moitié prise en charge par l'employeur. Une option décès/obsèques sera proposée.

La FSU, signataire de l'accord, salue la sécurisation du revenu mais déplore la faible participation de la collectivité et l'abandon des aides pour les ayants droit et les retraités. Le syndicat alerte aussi sur les risques de double cotisation pour les agents déjà assurés individuellement.

La FSU continue de défendre le principe d'un "100 % Sécu" et un maintien intégral du salaire, dénonçant un recul de la solidarité au profit d'une logique assurantielle individuelle.

Pour en savoir +, lire le communiqué envoyé à tou.tes les agent.es par mail le 16 octobre 2025 et que vous pouvez retrouver sur notre site www.snuter34fsu.fr

PMO

Canicule : la FSU alerte la direction sur la protection des agents



Cet été, la FSU Territoriale de l'Hérault interpelle le DGA-AT sur l'application du décret du 27 mai 2025 renforçant la protection des travailleurs contre la chaleur. Le syndicat demande quelles mesures concrètes seront mises en place, notamment pour les agents du PMO et du PRM exposés sans ventilation ni eau fraîche suffisante. La FSU exige l'adaptation des postes, la fourniture d'équipements adaptés et une meilleure prévention face aux épisodes de chaleur intense. Un bilan de l'été est mené avec les équipes sollicitées.

CARTON ROUGE pour INTRA 34



Dans un moment aussi important pour tou.tes les agent.es de la collectivité, tant sur le plan de la santé que sur le plan financier, et malgré l'insistance de la FSU, la collectivité a peu maintenue l'affichage des changements concernant la mutuelle et la prévoyance en page d'accueil d'Intra34, lui préférant les visites surprises et autres micro-couloir de la plus haute importance...



Mobilisation des assistant.es familiales de l'Hérault : l'intersyndicale maintient la pression.

Le 13 octobre 2025, plus d'une centaine d'assistant.es familiales s'est rassemblé.es devant l'Hôtel du Département de l'Hérault à l'appel de l'intersyndicale CFDT, CGT, FO et FSU. Les manifestants dénoncent la mise en œuvre minimale de la loi Taquet qui devait renforcer la reconnaissance et la sécurisation salariale de leur métier. Elles réclament notamment un avenant à leur contrat couvrant toutes les places agréées, un droit de refus élargi pour les accueils d'enfants et l'égalité de traitement entre les accueillants permanents et les remplaçants. Une délégation syndicale a été reçue par les élus et cadres du Département, sans obtenir d'engagement concret, les contraintes budgétaires étant invoquées. Déterminée, l'intersyndicale a reconduit son préavis de grève pour novembre, exigeant une application complète de la loi et de meilleures conditions de travail.

Retrouvez la communication spécifique de la FSU sur leur site www.snuter34fsu.fr ■

CA GRONDE À LA MEDIATHEQUE !



Le service Médiathèque de Pierresvives a fait l'objet en juin dernier d'un passage en CST avec comme objectif de réorganiser les plannings d'accueil du public (horaires d'ouverture) et les missions des agents en poste. Dossier pour lequel les représentants du personnel de la FSU ainsi que l'ensemble des autres OS ont émis un avis défavorable. On vous explique pourquoi.

Cette réorganisation est la conséquence d'un choix délibéré de la collectivité de supprimer le dispositif des Emplois Etudiant (4 pour la Médiathèque), de ne pas renouveler le dispositif d'apprentissage (1 pour la Médiathèque) et de mener une politique de gel de postes (2 postes d'assistants principaux de conservation pour la Médiathèque). Ce qui signifie pour les agent.es concerné.es de faire autant mais avec moins de moyens et par conséquent de créer les conditions d'une organisation de travail en mode dégradé.

C'est dans ce contexte que les agent.es nous ont interpellé en intersyndicale afin d'intervenir auprès de l'administration. Une réunion d'informations syndicales (RIS) en juillet a débouché en accord avec les agents à déposer un préavis de grève à compter du 7 septembre pour une durée de 3 mois.

Le 11 septembre, une rencontre s'est tenue avec l'administration en présence des agent.es du service de la Médiathèque. Les agents se sont exprimés sur leur volonté de maintenir les emplois étudiants / apprentis et de dégeler les 2 postes, gage de meilleures conditions de travail pour eux. Par ailleurs, ils ont fait part de leur impossibilité de mener à bien leurs missions de service public avec cette nouvelle organisation qui impacte leur santé et la qualité du service rendu aux usagers. Ils ont pu ainsi pointer les limites de cette organisation en citant des exemples de difficultés rencontrées depuis la rentrée. Fort de cette réalité vécue, les agents ont formulé à l'administration des propositions concrètes pour organiser différemment les plannings d'ouverture que nous soutenons. Aussi nous appelons de nos vœux que l'administration les prennent en compte à la prochaine rencontre prévue le 7 novembre avec la collectivité.

Les 23 et 30 octobre les personnels de la médiathèque Pierres Vives étaient tous et toutes en grève occasionnant la fermeture de leur service. Nous saluons leur mobilisation ! Ils.elles sont allé.es à la rencontre du public expliquant l'importance de défendre leurs missions d'accueil dans les conditions adéquates, lesquelles sont compromises par le « Gel » de 2 postes à temps plein, la suppression de tous les emplois étudiants et la suppression du poste d'alternant.

A suivre...

PLAN EGALITÉ PRO FEMME-HOMME : TOP DÉPART !

La négociation du nouveau plan d'égalité professionnelle Femme-Homme 2026/2028 a débuté avec l'administration. En juin dernier, la FSU a participé aux ateliers préparatoires des 3 séances de travail en cours depuis ce mois d'octobre. Le premier plan d'égalité mis en place par l'administration avait fait l'objet d'un bilan au Comité Social Territorial de décembre 2023. Lacunaire et trop peu ambitieux selon la FSU, un engagement fort de l'administration est donc attendu avec un travail de fond inscrit dans le dialogue social.



La FSU a participé aux 2 ateliers estivaux avec d'autres agents issus de différentes DGA. Nous saluons la qualité des supports de travail préparés en amont par l'équipe d'animation et la richesse des échanges des participants. La dynamique collective offrait une réelle ouverture des un.es et des autres en faveur de propositions justes et ambitieuses, avec l'agréable surprise qu'elles rejoignent plusieurs revendications syndicales de la FSU portées sur ce mandat telles que la retraite progressive ou la préservation de la santé des femmes au travail sous l'axe notamment du congés menstruel. Nous nous rejoignions aussi sur la thématique des Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST) avec la nécessité d'actions de lutte plus lisibles et continues favorisant l'accessibilité des dispositifs existants et le développement du volet préventif.

Après un démarrage positif vers un plan d'égalité professionnelle Femme-Homme 2026/2028 prometteur, la dernière séance de travail s'est avérée moins encourageante. Là aussi, le contexte institutionnel actuel vient compromettre les ambitions et réduire fortement le périmètre de départ imposant un choix politique minimaliste.

Prévention spécialisée : la crise avant sa disparition ?

Le 9 octobre, les acteurs de la prévention spécialisée se sont rassemblés devant le Département de l'Hérault pour dénoncer la politique jugée destructrice du Conseil départemental. Héritière du « travail de rue » né dans les années 1950, cette mission sociale

vise à prévenir la marginalisation des jeunes en difficulté, dans le respect de leur libre adhésion et de leur anonymat. Pourtant, cette action essentielle, reconnue par la loi comme partie intégrante de la protection de l'enfance, voit aujourd'hui son financement remis en cause.

Sous couvert de rigueur

budgétaire, le Département annonce la fermeture des services de Béziers et de Sète et la réduction d'effectifs à Montpellier, prétextant un manque de cofinancement des communes. Une manœuvre politique dénoncée par la FSU Territoriale de l'Hérault qui y voit un transfert déguisé de responsabilité vers les municipalités — une mission pourtant exclusivement départementale.

Derrière cette « économie » de façade, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant et la cohésion sociale qui sont sacrifiés. Les professionnels, délocalisés ou remerciés, voient leur travail de terrain atomisé et vidé de son sens. À terme, la limitation de l'action d'APS 34 au seul bassin montpelliérain pourrait ouvrir la voie à un transfert de compétence vers la Métropole, annonçant la mort lente de la prévention spécialisée indépendante.

En privilégiant les chiffres aux vies humaines, le Département tourne le dos à une politique sociale ambitieuse et fait deux perdants majeurs : les familles précaires et les travailleurs sociaux. Une vision court-termiste dénoncée par la FSU : quand on réduit la prévention à une ligne budgétaire, c'est toute la société qu'on met en danger.

Pour en savoir +, lire le communiqué FSU envoyé à tou.tes les agent.es par mail le 09 octobre 2025 et que vous pouvez retrouver sur notre site www.snter34fsu.fr



DGA ECJS : dissolution de la Direction Jeunesse.



La réorganisation de la Direction Jeunesse (DJ) du Département de l'Hérault continue de susciter malaise et résignation parmi les agent.es rencontré.es par la FSU, en intersyndicale. La dissolution du service, remplacée par une répartition des missions sur d'autres pôles et DGA, est décrite comme une décision imposée sans méthode claire, entraînant la perte d'une politique jeunesse globale et cohérente. Les équipes dénoncent un affichage politique destiné à satisfaire la Chambre régionale des comptes n'ayant rien à voir avec une quelconque amélioration réelle de l'action publique. L'absence de stratégie RH et la désorganisation du service sont également pointées : affectations forcées, missions réduites, postes supprimés et partenariats fragilisés. Les agent.es regrettent que le sens de leur travail soit sacrifié : les missions volontaristes pour les 12-25 ans disparaissent tandis que seuls les dispositifs obligatoires subsistent, au risque de laisser des pans entiers de la jeunesse sans soutien. Face à ce « délitement du service public », l'intersyndicale interpelle les élus au moment où la destruction de ces missions prend forme dans la réorganisation de la DGA présentée en Comité Social Territorial cet automne.

Préserver un accompagnement structuré des jeunes du territoire est plus que jamais nécessaire et le service public départemental doit continuer à y jouer un rôle !

AGENDA ADHERENT.ES FSU

LE VENDREDI 6 FÉVRIER 2026



ALERTE AU PASEF

ST MATHIEU-GANGES, JACOU, PIGNAN,

BÉZIERS, MONTPELLIER MEME COMBAT !

Engagé.e ! #14



Depuis le début de l'année 2025, la FSU a été interpellée par plusieurs équipes de Services Départementaux des Solidarités comprenant des STS, STEF et STPMI, et pour deux d'entre eux, elle a soutenu un préavis de grève. Cette démarche n'est jamais anodine tant pour les agent.es et le syndicat qui soutient que pour l'exécutif et la direction concernée car elle engage et oblige tous les acteurs, sans garantir d'être fructueuse. La mobilisation d'une équipe peut aussi s'illustrer par un courrier adressé aux directions tel que la FSU l'a fait récemment pour le STS de Pignan et pour la PMI Montpellier Nord Cellule Mossan-Hauts de Massane.

Plus globalement, c'est aussi par le tract FSU du 05 septembre que l'administration et l'ensemble des agents du PASEF ont été interpellés. Pour autant, le mal-être et la résignation des travailleurs.es médico-sociaux sont grandissants et la situation au PASEF est de plus en plus préoccupante. Dans un tel contexte, difficile d'approuver le projet d'évolution de la DGA-SD présenté au CST du 09/10/25. Les conditions de travail en mode dégradé sont désormais structurelles et aucune perspective d'amélioration concrète pour les équipes opérationnelles n'a été apportée. Donc pour la FSU, c'était un vote contre.

STS St MATHIEU-GANGES en février 2025 : Une équipe ASI sans assistant.e sociale !

Les équipes ASI et STEF de ce service ont alerté la FSU sur leurs conditions de travail dégradées depuis des années atteignant un niveau extrême début 2025 pour les travailleurs sociaux du secteur de Ganges : les 4 assistant.es de service social étaient en arrêt maladie, motivé pour certain.es par la nécessité de s'extraire d'un environnement de travail nocif. Ce site a la particularité d'accueillir de nombreux partenaires intervenant auprès du public ce qui ne permettait pas une fermeture du service. Les missions liées au suivi social ont été renvoyées sur les 3 assistantes de service social du site St Mathieu afin d'assurer un service minimum qui a rapidement atteint ses limites, d'autant plus que ces agents pallient au manque d'effectif récurrent depuis plusieurs années ce qui les exposent, à des degrés divers, à des risques psychosociaux majeurs. De plus, cette problématique RH, connue mais insuffisamment prise en compte par l'administration, nécessitait un traitement immédiat en termes de remplacement des agents absents. A moyen terme, une réflexion de fond est aussi à mener pour la mise en place de dispositions concrètes révisant l'organisation globale de ce service qui se compose de deux sites éloignés géographiquement.

Au regard de l'insuffisance des solutions proposées par les directions, un préavis de grève a été déposé pour 3 mois. A l'issue de la rencontre avec l'exécutif représenté par Mme Morere ainsi que la direction du PASEF et de la MDS, le maintien de l'assistante de service social de l'équipe relais jusqu'en mai a été convenu sur le site de Ganges, le recrutement d'un agent contractuel a été obtenu pour 6 mois en renfort, sous réserve de candidats ce qui est un élément bloquant sur ce STS.



Enfin, l'engagement d'une réflexion de fond a été pris par la MDS motivant une journée de travail avec l'équipe autour du projet de service et des ajustements d'organisation globale souhaités. En effet, l'organisation autour de la mission des informations préoccupantes nécessite d'être davantage revisitée d'autant plus que cette charge de travail est particulièrement lourde sur ce secteur. Aussi, la proportion de situations ASE estimée à 70% sur le secteur de Ganges questionne le site de rattachement des éducateur.rices du STS.

L'issue de ce préavis a été moyennement satisfaisante malgré les renforts obtenus car si des difficultés RH se sont résorbées, d'autres sont apparues dans l'été. Pour autant, le préavis de grève a été levé à son échéance en accord avec l'équipe au regard de l'écoute obtenue et des limites atteintes de la mobilisation. La FSU reste toutefois attentive aux suites qui seront réservées à la problématique structurelle de ce service qui justifie des moyens et aménagements sur du long terme à la hauteur de ses spécificités.

Aux dernières nouvelles de l'équipe, il s'avère que le poste d'éducateur.rice de l'équipe relais initialement prévu pour une durée de 3 mois a été écourté, ce qui questionne les choix de mouvement de personnel lorsqu'ils entretiennent l'instabilité d'une équipe déjà fragilisée et décrédibilise l'engagement de la direction. Par ailleurs, un poste d'AS ASI reste non remplacé depuis 4 mois ce à quoi pallie l'équipe comme sur tant d'autres sites. Cela devient la norme et nous le déplorons ! ■

STS JACOU en Juin 2025 : perte de postes et trop d'informations préoccupantes.

Ce service a fait l'objet d'un préavis de grève de 4 mois porté par la FSU au regard d'une problématique RH importante : Un poste d'éducateur spécialisé à découvert depuis 3 mois et non remplacé, un poste d'assistant de service social (ASS) en équipe ASI à découvert et sans perspective de retour et un poste permanent d'assistante de service social en équipe ASI en longue maladie. Remplacé par un agent contractuel, sa vacance à compter de juillet 2025 était sans perspective de remplacement annoncée.

A cela s'ajoutait comme pour le Service Territorial Social (STS) de Ganges-St Mathieu, une surcharge de travail particulière liée à l'explosion démographique du territoire et l'augmentation du nombre d'informations préoccupantes (IP) depuis 2023 que les agents ne peuvent plus absorber malgré une réorganisation interne. Leur première démarche a été un courrier à la MDS auquel la direction a répondu qu'aucune solution, faute de moyens, ne pouvait être apportée dans le contexte budgétaire actuel. Un préavis de grève a donc été déposé.



A l'issue de la rencontre avec les interlocuteurs concernés, de minces avancées avaient été obtenues : l'assurance du recrutement annoncé d'une assistante de service social pour soutenir le secteur de Castelnau et le recrutement en cours d'un éducateur spécialisé, lesquels se sont confirmées courant juillet. Aussi l'obtention du dégel d'un poste de compensation de temps partiel antérieur de TISF s'est ajoutée en vue d'un poste de travailleur social opérationnel, seul gain concret. Au final ce poste serait sur la mission des IP dans le cadre d'un projet d'expérimentation d'une ETIP qui peine à voir le jour et qui ne fait pas l'unanimité dans les équipes. Les directions de la MDS et du PASEF font aussi des propositions telles que la possibilité de renouveler les Contrats d'Engagement Réciproque des bénéficiaires du RSA en entretien téléphonique et étendre les temps de fermeture du STS. Autant d'ajustements maintenant officialisés dans le guide de priorisation et dont on connaît déjà les limites sur le terrain. Si cela peut soulager une équipe sur l'instant de crise, les bénéfices restent très relatifs dans la réalité d'un service social de secteur. Le préavis de grève actif jusqu'en octobre 2025 n'a pas été reconduit. ■

STS PIGNAN en septembre 2025 :

le personnel tire la sonnette d'alarme.

Lors d'une réunion d'information syndicale, le personnel du STS de Pignan a alerté la FSU Territoriale de l'Hérault sur une dégradation marquée des effectifs et des conditions de travail. Depuis l'été 2024, suppressions de postes et non-rempacements s'enchaînent, alors même que la demande sociale ne cesse de croître. La FSU dénonce notamment l'interruption du remplacement d'une CESF en congé maladie, la fin d'un renfort d'assistant social, plusieurs mi-temps vacants et un poste contractuel d'assistant social sur le point d'être supprimé. Une puéricultrice et un médecin territorial pourraient également quitter le service sous peu. Cette baisse d'effectifs intervient alors que les Informations Préoccupantes ont explosé : +30 % en 2025 par rapport à 2024, déjà une année sous tension. Tous les métiers sont touchés, dans un contexte territorial



exigeant, marqué par de nombreux déplacements et des partenariats inégaux selon les communes.

La FSU a appelé la direction du PASEF à cesser « les expérimentations » et le travail « en mode dégradé permanent », pointant des risques psycho-sociaux croissants pour les professionnels et les conséquences pour les publics fragiles. Elle exige le remplacement immédiat des postes vacants et la transparence sur les critères guidant les choix de la Direction du Pôle Action Sociale et Famille. ■



**PMI
MONTPELLIER
NORD en octobre
2025 :
Des personnels
inquiets face au
recul du service
public.**

La FSU Territoriale de l'Hérault a alerté le mois dernier le Président du Conseil Départemental sur les conséquences de la suppression, annoncée sur le tard, d'un poste de sage-femme au sein de la PMI Montpellier Nord – Mossan Hauts de Massane.

Pour la FSU cette décision n'est pas acceptable, elle intervient sur un territoire parmi les plus précarisés du département où les besoins en suivi périnatal sont importants et en constante augmentation, preuve en est : ce poste de renfort qui existe depuis 2021, est passé sur un Equivalent Temps Plein en 2023 pour répondre à une activité croissante.

Par un courrier argumenté, les professionnels ont rappelé leur rôle essentiel : dépistage des grossesses à risques, consultations gratuites y compris sans couverture sociale, visites à domicile et soutien à la parentalité, intervention dans les écoles. La diminution des moyens ferait peser un risque sanitaire sur les femmes et les enfants les plus vulnérables, avec potentiellement davantage de signalements et de mesures de protection de l'enfance.

Par ailleurs la FSU dénonce le non-respect des droits contractuels de l'agent, informée seulement oralement de la suppression de son poste. Nous exigeons le maintien du service public de la périnatalité sur ce secteur et soutenons les équipes de PMI jusqu'à une possible mobilisation. Un premier bilan est prévu ce jeudi 6 novembre. A suivre.... ■

SANTÉ MENTALE ... ON EN PARLE ?

Engagé.e ! #14

Alors que le gouvernement a souhaité faire de la santé mentale une grande cause nationale en 2025 ... de quoi parle-t-on ? Et qu'en est-il au département de l'Hérault ?

Dans un contexte national où les crises se succèdent (pandémie COVID, crises financières, sociales ...), il semble nécessaire pour les pouvoirs publics de se poser la question des enjeux de la santé mentale tant sur les citoyens que sur les travailleurs que nous sommes.

En effet, une étude de la Fondation française pour la recherche en Psychiatrie et santé mentale de 2023, révèle que près d'un français sur cinq souffre de troubles mentaux. L'OMS confirme cette augmentation des troubles mentaux et avance des chiffres inquiétants : en France, 12 millions de personnes seraient concernées par des troubles psychiques, des troubles liés à l'anxiété, à la dépression ou au burn out ... Face à de tels constats, il apparaît urgent d'agir et de sensibiliser sur cette problématique pour mieux accompagner les personnes concernées.

Pour faire face à cette urgence silencieuse, le gouvernement a défini 4 axes prioritaires :

- La déstigmatisation
- Renforcer la prévention
- Améliorer l'accès aux soins
- Intégrer les proches dans le parcours de soin

Mais de quoi parle-t-on ?

Pour faire face aux conditions de travail qui se dégradent et ce, dans un environnement de travail de plus en plus anxiogène, les salariés tentent de faire face par la mise en place d'un système de défense souvent inconscient mais bien connu : « Le Stress ».

Le Stress est un mécanisme d'adaptation à la perception d'un danger provoquant des réactions de l'organisme, il se décline en 3 phases :

- La réaction d'urgence, la phase d'évitement ou de fuite.
- Au-delà de l'urgence, la phase de résistance, de combat.
- Enfin, la phase d'épuisement ayant pour caractéristique l'abattement, l'indifférence, la dépression, les maladies psychosomatiques ...

Ainsi, comme la loi l'impose, les Risques Psycho-

Sociaux (RPS) ont été intégrés par la collectivité dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). En effet, sur les 74 risques répertoriés que compte le référentiel des risques professionnels de 2019, 27 concernent les RPS.

Dans l'esprit collectif, les RPS peuvent conduire au Burn Out : l'épuisement professionnel lié à une surcharge de travail, souvent combinée à un surinvestissement personnel. Mais ces derniers peuvent également conduire au bore Out qui lui correspond à un ennui mortifère dans le quotidien professionnel, moins connu mais tout aussi risqué pour la santé des travailleurs.



© Copyright Marc Chalvin

Le stress au travail - schéma INRS

L'article L421-1 du code du travail précise que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »

Depuis plusieurs mois, le département de l'Hérault fait état de la situation budgétaire critique dans laquelle il se trouve et fait des économies avec en ligne de mire les agents de la collectivité qui, à eux seuls, pourraient être tenus pour responsables de la situation financière actuelle. Des annonces ont déjà été faites sur les restrictions budgétaires : baisse du budget formation, réduction des frais de déplacement, non remplacement, suppression de postes, fermeture de service...

Ce climat anxiogène entretenu n'est pas sans conséquence sur la santé des agents dont certains sont directement exposés à ces mesures. Et si certains doivent faire face à une augmentation exponentielle de leur charge de travail (pas de remplacement des collègues absents, pas d'embauche de saisonnier durant la période estivale, tâches jusque-là réalisées par des prestataires extérieurs ...), d'autres se retrouvent démunis de toutes missions du fait de la fermeture totale ou partielle de leur service.

MAIS, tous sont exposés au risque grandissant de RPS !

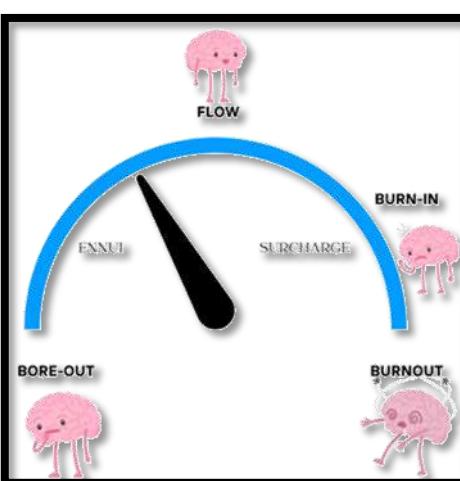
Dans un tel contexte, la collectivité tente de maintenir ses actions en lien avec la QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail), cela ne doit pas être un prétexte pour ne pas poursuivre la réflexion sur les RPS, bien au contraire !

Paradoxalement, alors qu'en juin 2025, la semaine de la QVCT, organisée au CD34, portait sur la problématique de la santé mentale

« En mouvement pour la santé mentale » avec la mise en place de différents ateliers à destination des agents de la collectivité, la réalité du contexte budgétaire actuel est sans cesse mise en avant pour justifier des restrictions tant dans les moyens humains que matériels.

Et si le département s'empare de ce sujet pour faire du bien être des agents une priorité ? Et si la question de la création d'un Comité des Œuvres Sociales (COS) devenait malgré tout et plus que jamais, un objectif à atteindre ?

C'est ce que porte la FSU alors continuons à se mobiliser dans l'intérêt de tous ! ■



**VOUS AVEZ DIT
"SUBMERSION MIGRATOIRE"?
NOUS RÉPONDONS... BIENVENUE !**

Engagé.e ! #14

Les discours de haine de l'extrême droite progressent, la peur des personnes étrangères et immigrées gagne une partie de l'opinion, et de nombreuses forces politiques suivent ce mouvement. Pourtant la réalité des chiffres ne confirme pas l'idée d'une submersion migratoire, ni celle de migrant·es venant profiter du système social français.

Ainsi la part de personnes immigrées et étrangères est globalement stable en France depuis une centaine d'années, la part de personnes en situation irrégulière est stable en deçà de 1%, la majorité des immigré·es en âge de travailler travaille, la majorité des immigré·es en France est issue de pays européens, de nombreux pays devancent la France en part d'immigrés dans leur population globale au premier rang desquels des pays en voie de développement. Car les personnes fuyant leur pays émigrent d'abord dans les pays voisins et émigrer coûte cher : les plus pauvres n'ont pas les moyens de fuir la misère ou le chaos.

Cette peur est avant tout fantasmée : elle est particulièrement forte chez les gens qui sont très peu en contact avec des personnes étrangères ou immigrées. A l'inverse, les personnes vivant le plus en contact avec des personnes immigrées ou étrangères sont majoritairement favorables à en accueillir davantage.

Lorsque l'on met le sentiment de submersion face à la réalité de l'immigration, les chiffres sont édifiants (enquête Terra Nova de mai 2025) : **trois quart des françaises et français ont une représentation déformée de la réalité de l'immigration**, surestimant de deux à trois fois la part de personnes immigrées dans la population (10% en réalité) et sous-estimant de deux à trois fois la part de personnes immigrées travaillant (62% d'entre elles ont un emploi).

L'immigration n'est pas le problème : plutôt que de lutter contre elle, l'enjeu est avant tout de lutter contre le sentiment de peur qui s'empare de la société.

Est-il possible dès lors de répondre à un sentiment par des arguments rationnels, objectifs et quantifiés ? Au-delà des chiffres, ce sont les réalités d'individus dont il nous faut pouvoir rendre compte.

Reprendre les termes de l'extrême droite, c'est lui pavrer la voie du pouvoir. Martelons-le : les personnes immigrées et étrangères ne sont pas un problème, il n'y a pas de submersion ni de problème migratoire.



S'il existe une menace contre le système social français, ce sont les politiques libérales qui le démantèlent depuis des décennies.



S'il existe une menace au vivre ensemble dans nos quartiers et villages, ce sont les discours portés par les forces d'extrême droite.



S'il existe une menace à la prospérité de la population, c'est l'injustice croissante dans la répartition des richesses.

**FACE À LA HAINE,
NOUS RÉPONDONS BIENVENUE !**



Depuis 2025 la FSU
Territoriale de l'Hérault est
adhérente de l'association
**Vigilance et Initiatives
Syndicales Antifascistes**



Proposition de loi rétablissant le délit de séjour irrégulier : on ne lutte pas contre l'extrême droite en votant ses propositions

Dans sa niche parlementaire le RN ambitionne de rétablir le délit de séjour irrégulier. C'est ce texte qui sera discuté en séance publique ce jeudi 30 octobre 2025. Celui-ci prévoit d'instaurer une amende de 3 750 euros à tout étranger âgé de plus de 18 ans qui séjourne en France sans titre de séjour. L'étranger ainsi condamné pourrait également encourrir une peine complémentaire d'interdiction du territoire français d'une durée maximale de 3 ans.

Le délit de séjour irrégulier a été abrogé en 2012 car il était contraire à la directive retour de l'Union européenne qui impose de laisser un délai à la personne pour quitter le territoire de sa propre initiative.

Mais, ce n'est pas la première fois que le délit de séjour irrégulier est remis sur la table. En effet, même s'il était absent du projet de loi initial qui a donné lieu à la loi immigration du 26 janvier 2024, ce délit a été réintroduit par les sénateurs « les Républicains » dont M. Retailleau avant d'être supprimé par les député·es en commission des lois, puis finalement réintégré par la commission mixte paritaire à la suite de l'avis favorable de Gérald Darmanin. Le Conseil constitutionnel l'a ensuite censuré comme cavalier législatif.

A nouveau ce délit de séjour irrégulier refait surface, porté par l'extrême droite. Nos organisations condamnent fermement cette volonté de stigmatiser et criminaliser les étrangers et étrangères vivants sur notre territoire. Celles et ceux qui voteront ce texte porteront la responsabilité d'un naufrage politique et moral en soutenant un des projets loi qui vient en contradiction avec les fondements de la République.

Nos organisations exigent au contraire des mesures pour la régularisation, notamment par le travail, qui permettraient de sortir de la clandestinité des milliers de personnes qui contribuent à la richesse de notre pays.

Ce n'est pas d'une énième loi sur l'immigration et contre les étrangers et étrangères dont ont besoin les citoyens et citoyennes de notre pays, c'est de progrès social, de mesures de justices sociales et fiscales qui permettent de vivre dignement de son travail ou de sa retraite.

Voter ce texte ne fera pas oublier les exigences sociales qui s'expriment fortement depuis quelques mois, nous appelons l'ensemble des député·es qui se disent de l'arc républicain à ne pas voter ce texte.

Silence sur le quai

Engagé.e.s ! #14

« Silence sur le quai » est d'abord une bande-dessinée consacrée aux souvenirs d'enfance de l'auteur, évoquant les voyages en train des années 1970 et 80, symboles de liberté et d'aventure. Elle sert de point de départ à une enquête sur la ligne de chemin de fer Béziers-Neussargues, surnommée la "ligne des Causses" qui traverse le Massif central. Menacée de fermeture en 1995 pour des raisons de rentabilité, cette ligne a été défendue par un collectif composé de cheminots, de syndicalistes, d'élus locaux et d'usagers. Leur mobilisation a permis la réhabilitation et la sauvegarde de cette voie ferroviaire, aujourd'hui considérée comme l'une des plus belles d'Europe.

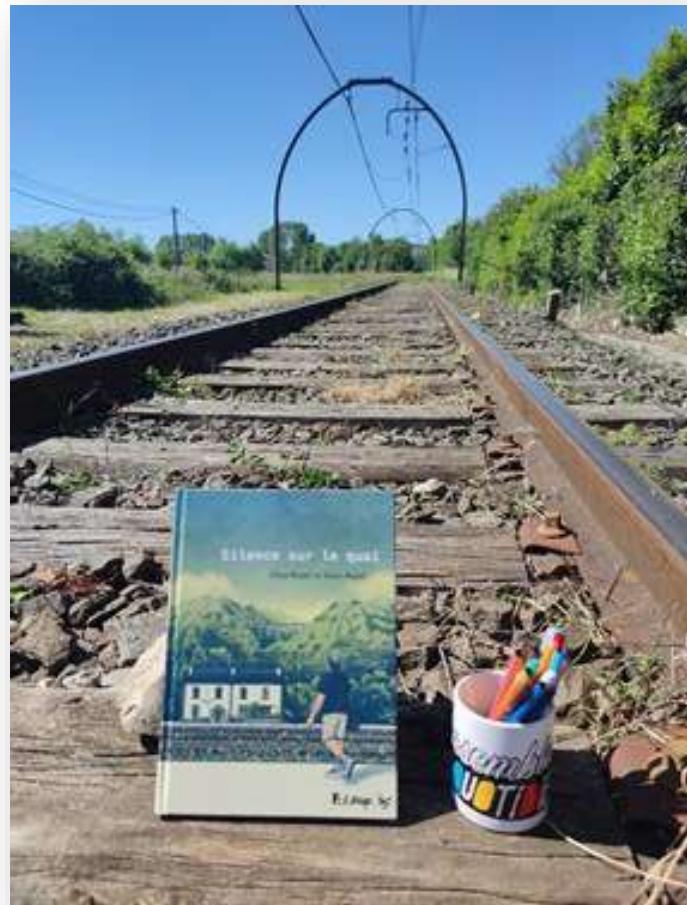
Alternant témoignages, photographies et dessins, cette bd offre une immersion dans les paysages traversés et les enjeux humains liés à cette ligne. Le dessin réaliste et épuré d'Elliot Royer, réalisé en grande partie sur le terrain, capture la beauté des lieux et la dimension humaine du combat mené.

Plus largement, ce récit met en lumière les conséquences de la fermeture des petites lignes ferroviaires sur les territoires ruraux, partout en France. Ces lignes jouent pourtant un rôle crucial dans le désenclavement des zones à faible densité de population, facilitant l'accès aux services publics, à l'emploi et à la culture. Leur disparition, conséquence de politiques ferroviaires qui suivent des logiques de rentabilités plutôt que de service public, accentue les inégalités territoriales et le sentiment d'abandon des habitants de ces régions.

Si le récit met en exergue l'importance de la solidarité et de l'engagement citoyen, il dénonce par là même les contradictions d'un État qui prône la réduction de la circulation automobile et la transition écologique, tout en se désengageant du ferroviaire pourtant facteur de cohésion sociale, garant d'un aménagement équilibré du territoire tout en limitant l'artificialisation des sols.

« Silence sur le quai » est une œuvre engagée qui interroge les choix de société en matière de transport, d'aménagement du territoire et de transition écologique. Une vision ambitieuse de l'avenir, le souhait de modes de transports écologiques et proches du quotidien des habitants, associée à une politique volontariste de longue vue pourrait, outre une indéniable expansion économique des territoires, permettre aux bassins de vie qui longent cette ligne, d'utiliser un service public ferroviaire adapté à leurs besoins, tout simplement.

Silence sur le quai, Récit et photographies d'Alain Bujak. Dessin de Elliot Royer, Ed. Futuropolis – 2024 - 19€



Section FSU des personnels du conseil départemental de l'Hérault

Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 4 - 0467677704 - 0783837765

fsu@herault.fr - www.snuter34.fr

Engagé.e.s ! - Journal numérique FSU du conseil départemental de l'Hérault – Section FSU du conseil départemental de l'Hérault – Hôtel du département – Mas d'Alco – 1977 avenue des Moulins – 34084 Montpellier Cedex 4 –

04.67.67.77.04 – 07.83.83.77.65. – Alco 1 Bureau 0003 –

fsu@herault.fr - www.snuter34fsu.fr . Responsable de la publication : Emmanuel SAMSON - Conception graphique : Espergu et *Le Fait Maison* - remerciements au agent-es de l'Atelier des Moyens Graphiques du département de l'Hérault.



www.snuter34fsu.fr

